



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE  
Séance du 29 mai 2017**

**DELIBERATION N° 98/ 5/2017 : OPTIMISATION DES DECHETTERIES DU GRAND MONTAUBAN  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME**

*L'an deux mille dix-sept, le lundi 29 mai à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 23 mai 2017.*

**Présents Titulaires : 33**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Jean-Luc BUDOIA, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Jean-Louis IBRES, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Bernadette SERIEYS, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 11**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Marie-Claude BERLY, Nadine BOUVET à Paulette MULLER-DUPONT, Aline CASTILLO à Pierre BONNEFOUS, Jean-Martial DEJEAN à Pierre-Antoine LEVI, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Philippe FRANCOIS à Jean-François GARRIGUES, Annie GUILLOT à Christian PEREZ, Francis LABRUYERE à Michel WEILL, Sophie LARAN à Jean-Luc BUDOIA, Rodolphe PORTOLES à Gaël TABARLY, Valérie RABAULT à José GONZALEZ.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Claude VIGOUROUX**

**Monsieur Michel WEILL donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Grand Montauban Communauté d'Agglomération dispose de deux déchetteries sur son territoire, dont une ouverte aux professionnels, gérées via un marché de prestation.

La déchetterie située dans la zone industrielle (Zi) Nord de Montauban a été construite en 1998 et la déchetterie située dans la zone Albasud a été construite en 2002.

Les deux déchetteries ont comptabilisé plus de 150 000 entrées en 2015, avec une progression de 40 % depuis 2009.

Les quantités apportées par les particuliers et les professionnels représentent près de 18 000 tonnes en 2015, avec une progression de 34 % depuis 2009.

La fréquentation ainsi que les différents flux de déchets traités ont augmenté avec la mise en place de plusieurs Responsabilités Elargies des Producteurs, multipliant les filières de déchets à traiter.

Suite à la réalisation d'un diagnostic des déchetteries du GMCA pour répondre aux besoins actuels en matière de sécurité, d'information des usagers, de qualité de services...etc, un scénario favorable à l'optimisation des infrastructures a été élaboré.

Cette étude d'optimisation a permis au Grand Montauban de retenir un scénario prenant en compte une réorganisation et extension de la déchetterie d'Albasud ainsi qu'une fermeture de la déchetterie Zi Nord au profit d'une reconstruction en incluant la création d'une recyclerie attenante.

La Recyclerie permet de collecter des objets dont les usagers souhaitent se débarrasser en déchetterie afin de les réparer et les revendre. La Recyclerie permet aussi de sensibiliser ses usagers aux gestes éco-citoyens de la réduction des déchets (choix de consommation, entretien des objets, produits de seconde vie, tri...) et au concept des 3R : Réduire, Réutiliser et Recycler les déchets.

L'ADEME accorde des aides financières :

- à hauteur de 30 % dans la limite d'un montant maximum de dépenses de 800 000 € HT (par déchetterie) pour soutenir l'optimisation des déchetteries.
- à hauteur de 50 % pour la construction de bâtiments à usage de Recyclerie.

Le Grand Montauban est adhérent au SIRTOMAD (syndicat mixte pour le traitement des déchets) qui est lauréat 2015 de l'appel à projet « territoire zéro déchet zéro gaspillage ». Ainsi, l'ADEME accorde un bonus d'aides financières de 10% pour soutenir les territoires lauréats « zéro déchet zéro gaspillage ».

Un calendrier prévisionnel de déroulement du projet a été élaboré et repris ci-dessous :

1 - Date de délibération pour dépôt du dossier de demande de subvention ADEME	Mai 2017
2 - Remise du dossier GMCA pour appel à projet	Juin 2017
3 - Décision ADEME	Novembre 2017
4 - Choix du maître d'œuvre des travaux	Décembre 2017 à Mai 2018
5 - Maitrise d'œuvre loi MOP, Choix des entreprises, réalisation des travaux	Juillet 2018 à Septembre 2019
6 - Mise en service des équipements	Fin 2019

Il est ainsi proposé de demander une aide financière à l'ADEME pour la réalisation des optimisations des déchetteries :

- 1 - Projet Réorganisation/Extension déchetterie Albasud (Montant Estimatif) : 360 000 euros  
Part maximum du financement ADEME : 144 000 €
- 2 - Projet Reconstruction déchetterie Zi Nord (Montant Estimatif) : 1 400 000 euros  
Part maximum du financement ADEME : 320 000 €
- 3 - Projet Construction Recyclerie (Montant Estimatif) : 1 100 000 euros  
Part maximum du financement ADEME (50 %) : 550 000 €

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 22 mai 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- autoriser Madame la Présidente à solliciter une aide financière de l'ADEME, pour la réalisation des optimisations des déchetteries, au taux le plus élevé que possible, tel que présenté ci-dessus.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à solliciter une aide financière de l'ADEME, pour la réalisation des optimisations des déchetteries, au taux le plus élevé que possible, tel que présenté ci-dessus.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**01 JUIN 2017**

De sa publication le :

**01 JUIN 2017**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 mai 2017

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

